

Le Maire de BREUILLET,

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de passer une convention de participation financière dans le cadre des travaux urgents du terrain de pétanque de la plaine des sports à la suite des intempéries,

DECIDE

- ARTICLE 1 :** De signer une convention avec l'association Breuillet Pétanque Club représentée par Monsieur Alain RAULT en sa qualité de Président.
La convention décline les conditions et engagements des parties contractuelles.
L'association Breuillet Pétanque Club a sollicité, en accord avec la ville de Breuillet, l'entreprise LOXAM STE qui se situe à la ZAC DE LA CROIX BLANCHE, 9 Rue du Petit Fief, 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS. La société devant effectuer la reprise d'une tranchée affaissée sur le terrain de pétanque, (dû à l'accumulation des intempéries) dans le but d'éviter d'autres dégradations supplémentaires.
- ARTICLE 2 :** Dit que la convention est conclue pour la durée de l'intervention des travaux qui se sont déroulés le 29 avril 2024.
- ARTICLE 3 :** Indique que le montant de la location du matériel et l'intervention s'élèvent à un montant de 777,92 euros HT et que la ville de Breuillet s'engage à participer à hauteur de 100% dudit montant auprès de l'association Breuillet Pétanque Club.
- ARTICLE 4 :** La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau,
- Monsieur le Président de l'association Breuillet Pétanque Club

FAIT A BREUILLET, VINGT ET UN JANVIER DEUX MILLE VINGT CINQ.



Le Maire,


Véronique MAYEUR.